



A qui reviennent mes parts si je décède?

Par **miz**, le **04/01/2008 à 12:46**

Bonjour,
Nous sommes associés à parts égales dans une SARL.
Que se passe-t-il si l'un des associés décède? Qui prend ses parts? Comment m'assurer que mes parts reviennent à la personne de mon choix?
Merci de votre attention.
Cordialement,
Miz.

Par **emme5**, le **10/01/2008 à 12:05**

Bonjour!
Théoriquement les parts de l'associé qui décède reviennent aux héritiers, il faut donc faire un testament.